



## Commune de BRIGNANCOURT

### Compte rendu du conseil municipal du 19 juin 2019

#### Séance ordinaire

**Présidence** Monsieur Sylvain Carlucci, Maire.

**Conseillers présents:**

Mmes Carolyn Béchet, Patricia Coizé, Odile Jude, Sandrine Lemaître.

Mrs Laurent Butteau, Michel Crespin, Jean-Claude Rolland, Bernard Zeiger.

**Secrétaire de séance :**

Mme Odile Jude

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du dernier conseil
- Réorganisation du conseil
- Point sur l'école
- Vente des terrains rue de la Jeunesse
- Vente du local dans la cour de la ferme
- Questions diverses

Début du conseil 20h30.

M. le Maire ouvre la séance et demande une minute de silence pour la mémoire de Monsieur Alain LACHAISE, adjoint au maire, décédé le 10 mai 2019 au matin à son domicile. Il était attentif au bon déroulement de la vie dans la commune, disponible pour régler les problèmes, présent pour suivre les travaux, contacter les entreprises, diriger notre employé communal, ... Sa disparition crée un grand vide.

La séance se poursuit avec l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du dernier conseil

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

- Réorganisation du conseil :

Le conseil municipal est à présent réduit à 9 membres après le départ de Monsieur BORDEAUX et le décès de Monsieur LACHAISE, tous deux adjoints.

Mrs CRESPIEN et ROLLAND, conseillers, se sont beaucoup investis pour le suivi des travaux de l'église, l'étude de la réfection de la passerelle, l'aménagement de l'aire de jeux des enfants. Monsieur le Maire envisage de les proposer comme adjoints.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil.

- Point sur l'école :

Mme JUDE rappelle ses échanges avec le Rectorat concernant la réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire :

19 février : demande d'un avis pédagogique auprès de l'Inspection Académique (dossier argumenté)

29 mars : **réponse** de M. COSNARD, directeur académique du Val d'Oise

Avis réservé : manque d'information sur l'organisation entre l'actuelle salle de classe et le futur bâtiment scolaire. Pas de précision sur l'implantation, la cour de récréation, le préau, la salle de motricité. Il y a de plus des réserves sur l'évolution prévisionnelle des effectifs.

9 avril : nouvelle **demande**, faut-il faire appel à un architecte ?

6 juin : **réponse** « Il vous appartient de présenter un projet en levant les réserves émises. »

Entre le 19 février et le 6 juin le dossier n'a guère avancé par manque de réaction des services de l'Académie de Versailles.

Il semble à présent nécessaire de faire appel à un architecte et est-ce que nous nous faisons aider de M. Weckmann ?

Réflexion du conseil :

D'une part, l'inspection académique a donné un avis réservé, d'autre part il est rappelé que la poursuite du projet n'a de sens que si l'école de Brignancourt est associée à l'école de Santeuil dans le cadre d'un regroupement scolaire. La délibération du conseil municipal de Santeuil n° 2018/005 sur le devenir du SIIS de Brignancourt-Santeuil ne permet pas d'avoir de certitude sur le maintien de ce regroupement.

Le conseil de Brignancourt demande de rencontrer les conseillers de Santeuil pour s'assurer que notre projet sera soutenu par Santeuil avec l'assurance du maintien du regroupement scolaire entre les deux villages.

- Vente des terrains rue de la Jeunesse :

Deux propriétés ont des terrains adjacents à « la pointe » non constructible. Une demande a été faite auprès de la mairie pour une cession de bandes de terrain prises sur ce terrain non constructible de « la pointe ».

Le conseil donne son accord et charge M. le Maire de procéder à ces transactions de vente de terrains qui seront à la charge des demandeurs.

- Point sur le financement du Clos Saint Hubert :

M. le Maire fait un point sur le bilan financier de la vente des terrains du « Clos Saint Hubert » : Nous avons encaissé 733 000 € et dépensé 741 000 €. Nous avons un déficit de 8 000 € mais il reste 5 terrains à vendre. En attendant la réalisation de ces ventes, espérant qu'elles se feront rapidement, nous devons construire les poteaux des clôtures. Il est nécessaire pour payer ces travaux d'ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie 100 000 € pour faire le lien avant les futures ventes.

Le conseil autorise M. le Maire à ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 €.

- Délégation de signature :

Vente des terrains chez le notaire : nous demandons au conseil d'autoriser Mme JUDE à représenter la commune lors des signatures chez le notaire pour les promesses de vente et ventes des terrains (Clos Saint Hubert et gué de la Viosne terrain Guillou-Schihine).

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- Eglise :

M. CRESPIN est en contact avec les responsables du chantier et suit son bon déroulement. Les travaux au niveau de la toiture de l'église ont commencé et certaines factures sont à régler avant même d'avoir reçu les subventions accordées.

Afin de ne pas bloquer le chantier, M. le Maire demande l'autorisation d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne. Cet emprunt sera remboursé au fur et à mesure du règlement des subventions attendues.

Le conseil autorise M. le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie pour assurer les premières dépenses de rénovation de l'église avant de recevoir les subventions.

- Travaux de rénovation de la passerelle de la ferme :

M. CRESPIN est en discussion avec l'entreprise chargée du chantier et nous informe que l'estimation initiale est à reprendre étant constaté la forte dégradation des structures métalliques. Un nouveau devis est attendu. Un effort sera fait pour limiter le bruit des déplacements sur la passerelle.

- Vente d'un local dans la cour de la ferme :

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à faire les démarches pour la vente du local au fond de la cour de la ferme. Prix proposé 4 000 €. Un habitant du village s'est porté acquéreur.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- Tarifs de location de la Maison du Village :

M. le Maire propose un tarif intermédiaire réservé aux seuls brignancourtois lorsque la location de la Maison du Village est limitée à une seule demi-journée (soirée exclue) ce qui permet de se réunir lors d'un évènement familial ou autre. Il est proposé 100 € pour cette formule.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Les autres tarifs restent inchangés pour le week-end : Extérieurs : 600 € ; Santeuillais : 500 € ; Brignancourtois : 250 €

- Modification du PLU (ex usine Raclot) :

L'affectation de zone industrielle en zone urbaine sur le terrain de l'usine Raclot n'ayant pas été correctement enregistrée, il est nécessaire de reprendre cette modification du PLU qui sera gratuite pour la commune.

Le conseil donne son accord pour cette modification simplifiée du PLU.

- Informations sur les aménagements du terrain de sport :

M. ROLLAND prend la parole pour nous informer sur l'avancement des aménagements et exprime sa déception devant le peu de participation pour la mise en place des nouveaux jeux.

o Terrain de jeux :

L'installation de l'espace réservé aux petits est en cours avec quelques nouveaux jeux sélectionnés par la commission d'aménagement du terrain de sport. Il reste à terminer la clôture pour sécuriser cet espace et à installer quelques bancs.

o Terrain de foot :

La terre du terrain de foot a été profondément retournée, la remise en état nécessite un investissement que la municipalité ne peut engager actuellement.

Ce problème sera traité ultérieurement.

- Tennis :

Le terrain de tennis peut être remis en état, quelques dalles sont à repositionner et un nettoyage est indispensable.

- Bol :

Le bol est jugé trop dangereux. Il a été décidé de le remblayer et de réaliser une plateforme sur laquelle il pourra être installé une table de ping-pong. Avec les travaux de l'aire de jeux, le remblaiement du bol a commencé.

La séance est levée à 22h30.